

**NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE**



Distr.
GENERALE
S/10254
7 juillet 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU ROYAUME-UNI
AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à faire savoir qu'il a reçu du représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une lettre, datée du 2 juillet 1971, indiquant que M. M. C. S. Weston, a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni au Conseil de sécurité pour la période du 2 juillet au 31 août 1971.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

